

Rapport du jury

Recrutement PACTE d'Adjoint administratif de l'Éducation nationale Session 2026

1. Présentation du dispositif PACTE

Le Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière (PACTE) est un mode de recrutement direct dans les corps de catégorie C.

Ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé dans l'administration. Il s'adresse :

- aux jeunes âgés de 16 à 28 ans révolus sans qualification ou peu diplômés ;
- aux personnes de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée et bénéficiaires de minima sociaux.

Le parcours alterne des périodes d'activité professionnelle et des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation.

2. Composition de la commission de sélection

Conformément à la réglementation, la commission de sélection était composée de trois représentants, garantissant l'équité et l'objectivité de l'évaluation :

- un représentant du service recruteur ;
- un représentant du service public de l'emploi ;
- une personnalité extérieure compétente, assurant la présidence de la commission.

3. La phase de sélection des dossiers

Pour cette session, la commission a examiné 47 candidatures. Chaque dossier devait obligatoirement comporter un curriculum vitae (CV) mis à jour et une lettre de motivation signée.

Critères d'évaluation des dossiers

Lors de cette sélection, certains critères ont permis de dégager les candidats convoqués à l'entretien :

- la qualité de la présentation formelle du dossier ;
- l'adéquation du CV avec les missions d'un adjoint administratif ;
- la clarté et la pertinence de la lettre de motivation ;
- la cohérence du parcours professionnel ;
- l'intérêt manifesté pour le poste et son environnement ;
- la compréhension et le sens des valeurs du service public.

À l'issue de cette analyse, 7 candidatures ont été retenues pour la phase des entretiens.

Constats et points de vigilance relevés par la commission

La commission a regretté de trop nombreuses négligences formelles et de fond :

- dossiers non aboutis : présence d'informations manquantes ou imprécises dans les CV ;
- manque de rigueur : plusieurs lettres de motivation n'étaient pas signées ;
- erreurs de ciblage : certains candidats ont transmis des lettres manifestement réutilisées (*destinées à l'Université ou à la CAF*) sans les actualiser ;

- méconnaissance du périmètre géographique : beaucoup de candidats pensaient postuler exclusivement pour des postes situés au Rectorat de Toulouse.

Rappel de la commission : Le recrutement PACTE d'adjoint administratif pour le Ministère de l'Éducation nationale, bien qu'organisé par le Rectorat de Toulouse, ouvre des postes sur l'ensemble du territoire de l'Académie de Toulouse. Les candidats doivent être prêts à exercer dans l'un des départements suivants : l'Ariège (09), l'Aveyron (12), la Haute-Garonne (31), du Gers (32), du Lot (46), des Hautes-Pyrénées (65), du Tarn (81) et du Tarn-et-Garonne (82).

Conseils du jury pour les futurs candidats :

- relire attentivement l'intégralité du dossier de candidature pour s'assurer de la lisibilité et de sa complétude (*ne pas oublier la signature*) ;
- adapter le contenu du CV et de la lettre de motivation aux compétences et missions spécifiques d'un adjoint administratif de l'Éducation Nationale.

4. La phase des entretiens professionnels

L'épreuve orale était structurée en deux temps distincts : un exposé du candidat (*présentation personnelle*) suivi d'un échange avec les membres de la commission.

Constats de la commission sur la prestation des candidats

La commission a constaté une préparation globale nettement insuffisante :

- un exposé trop succinct : plusieurs candidats ont expédié leur présentation personnelle en à peine 2 minutes, révélant un manque évident de préparation et d'un fil conducteur clair ;
- un déficit de motivation : les candidats ont trop peu mis en avant leur motivation à intégrer la fonction publique d'État et le Ministère de l'Éducation Nationale.

La commission n'attendait pas seulement la vérification de compétences techniques minimales, mais évaluait en priorité la capacité des candidats à :

- appréhender la nature réelle des missions d'un adjoint administratif ;
- valoriser de manière pertinente leurs expériences passées ;
- accepter la mobilité géographique requise au sein de l'Académie ;
- démontrer leur aptitude à s'intégrer dans une équipe et leur connaissance générale de l'univers professionnel de l'administration.

Au regard de ces éléments et de l'écart constaté entre les motivations affichées par écrit et celles exprimées à l'oral, la commission a déclaré le **recrutement infructueux**.

Conseils du jury pour les futurs candidats

Pour aborder au mieux cette épreuve, il est vivement recommandé aux futurs candidats de :

- se documenter en amont sur l'environnement professionnel de l'Éducation Nationale (*structures, fonctionnement général des établissements scolaires, rectorats, DSDEN*) ainsi que sur les droits et obligations du fonctionnaire ;
- consulter les sites officiels du Ministère de l'Éducation Nationale et du Rectorat de l'Académie de Toulouse pour préparer l'entretien de manière rigoureuse ;
- faire preuve de bon sens lors des mises en situations professionnelles. Celles-ci mesurent votre capacité d'adaptation, votre sens de l'organisation, votre curiosité intellectuelle et votre manière de communiquer avec vos collègues et votre hiérarchie ;
- travailler la gestion du stress afin que celui-ci ne devienne pas un facteur bloquant lors de l'échange.

La présidente du jury,

Sophie TOLBA

